

ARTERITE VIRALE EQUINE EN NORMANDIE

Fiche Technique

Rappel du Contexte

Vraisemblablement arrivée en Normandie par une jument de trait de l'Yonne, le virus a été transmis à l'étalon percheron Prométhée du Moulin lors d'une saillie au Haras du Pin en mai.

Plusieurs chevaux sont alors tombés malades au court de ce même mois sans que, et cela malgré plusieurs analyses, la maladie ne soit immédiatement identifiée.

Le 25 juin, les résultats d'analyse concomitants sur un poulain mort et les organes de l'étalon Cruiser (mort d'un infarctus du myocarde) permettent d'identifier le virus : il s'agit d'une souche d'artérite virale équine (AVE) présentant des similitudes génétiques avec l'AVE « Pologne 2006 » et l'AVE « Allemagne 1994 ».

Les Haras nationaux (HN) prennent alors différentes mesures:

- fermeture du centre technique du Val de Reuil le 25/06/07,
- arrêt de la saison de monte trait sur le site du Pin, dépistage de l'ensemble des étalons du site et courriers d'informations à tous les éleveurs ayant fait saillir des juments par ces étalons,
- communiqué de presse sur la maladie et annonce de l'annulation du concours d'attelage international du Pin le 3/07/07,
- réunions d'informations au Pin le 4/07/07,
- mise en place d'un n° de téléphone de conseil et de recensement (02 33 12 16 15 / 06 07 71 96 94) le 6/07/07.

Le syndicat de Percheron Ornais annulent rapidement l'ensemble de ses manifestations et demande à ses éleveurs de ne déplacer leurs chevaux qu'à partir du mois d'août et après 2 prises de sang certifiant leur bon état de santé.

De son côté, l'ADEP annonce le 5/07/07 le report de l'ensemble de ces concours d'élevage du mois de juillet.

Le 9 juillet, la filière normande fait le point sur la situation lors du conseil d'administration du Conseil des Chevaux de Basse Normandie (CCBN). Dans un souci d'efficacité, la décision est prise de se réunir dès que les instances nationales se seront positionnées.

En effet, en même temps, à l'initiative des HN, un comité national réunit à Paris France Galop, Le Cheval Français, la Fédération nationale des courses, la FFE, l'ANSF, la SHF, la FNC, la FNPPC, France Trait, l'association des vétérinaires équins, le Ministère de l'Agriculture et les HN. Ils décident de prendre 3 mesures de précaution:

- la mise en place d'un comité de suivi sanitaire qui communiquera de façon hebdomadaire sur l'évolution de l'AVE sur le terrain ;
- la recommandation de l'annulation jusqu'à fin juillet de toutes les manifestations d'élevage (trait et sang) et d'attelage sur l'ensemble de la Normandie ;
- la recommandation aux cavaliers de vérifier en cas de déplacement de chevaux pour la compétition le bon état de santé du cheval et l'absence de symptômes de l'AVE (fièvre, jetage nasal, engorgement de plusieurs membres).

A ce jour, les concours SHF et FFE sont maintenus. En fonction de l'évolution de la situation, des mesures pourraient être prises.

Le 10 juillet au soir, à l'initiative de la FNSF, des HN et du CCBN, un comité réunit à Mondeville les HN, le CCBN, le Syndicat National Cob Normand, le Syndicat Ornais des Percherons, l'ADEP, le Laboratoire F Duncombe, l'AFSSA, le Respe et les administrateurs

de la FNSF dont l'ADECNO, la SDCFAC, Normandie Sélection, la Sarl Hor'Sainte Mère, France Dressage. Ils décident de réaliser la fiche technique suivante.

Situation actuelle

A la date du 9 juillet, 11 foyers sont officiellement déclarés :

- 6 dans l'Eure,
- 4 dans l'Orne
- 1 en Seine Maritime.

Tous sont reliés à la contamination initiale sur le site du Pin. Chacun des sites contaminés a pris les mesures nécessaires pour limiter la diffusion du virus sur les conseils de son vétérinaire.

Sur les chevaux soumis à analyse :

- une centaine de chevaux ont été symptomatiques dont 4 étalons,
- 7 étalons sont identifiés comme excréteurs dans le sperme,
- 4 poulains de quelques jours sont morts de l'AVE,
- plusieurs avortements sont suspectés d'être liés à l'AVE mais le peu d'analyses réalisées sur les avortons n'a permis d'identifier officiellement qu'un seul cas comme provoqué par le virus.

Législation

L'AVE est une maladie à déclaration obligatoire (MDO). Les vétérinaires, laboratoires et propriétaires doivent donc déclarés tous les cas reconnus positif auprès de la DSV. Néanmoins, cette déclaration reste anonyme et permet uniquement le suivi de fréquence de l'infection

Du fait de ce statut de MDO, aucune police sanitaire ne peut être imposé.

Seuls les recommandations de la filière et le professionnalisme des éleveurs peuvent amener à contrôler la diffusion du virus.

Le Virus et les symptômes

Identifié dans les années 50, ce virus qui touche uniquement les chevaux a initialement suscité peu d'intérêt. C'est en 1983 que l'on réalise de son importance avec la contamination de près de 700 pur-sang dans le Kentucky et des avortements en masse.

Le virus circule en Europe sous différentes formes mais dont la plupart sont non ou peu pathogènes. Ainsi, les souches isolées en France ces 10 dernières années ne rendaient pas les chevaux malades ou alors de façon très minime. Or, la souche d'AVE actuellement présente en Normandie est particulièrement virulente.

❖ Les symptômes

L'infection virale se manifeste par différents symptômes non systématiques et plus ou moins exprimés selon les chevaux :

- températures élevée (jusqu'à 40°C) avec ou sans a battement du cheval ;
- oedèmes (membres, fourreau ou partie de l'abdomen entre l'ombilic et la mamelle, salière, auge, testicules) ;
- conjonctivite et écoulement naseaux séreux, plus rarement toux ;

- avortement entre le 3^{ème} et le 10^{ème} mois de gestation,
- naissances prématurées (de 2 à 3 semaines) de poulains atteints de symptômes respiratoires (type pneumonie) conduisant presque systématiquement à la mort dans les 15 premiers jours.

Dans certains foyers infectieux, les chevaux atteints ont également développés des papules (type boutons de moustique ou urticaire) sur l'encolure et l'intérieur des membres.

❖ La contamination

Elle peut se faire :

- par voie respiratoire (1 milliard de virus environ par ml d'écoulement nasal) ;
- par voie sexuelle (voie vénérienne directe ou insémination par du sperme congelé ou réfrigéré).

Suite à la contamination inexplicquée d'un foyer, une troisième voie de contamination indirecte par matériel de soin ou d'élevage est actuellement envisagée (barre de monte, tord-nez...).

Les sécrétions respiratoires peuvent rester contagieuses jusqu'à 16 jours après l'apparition des symptômes.

Les sécrétions génitales et annexes fœtales sont également infectantes.

Après cette période, les juments gardent des anticorps témoins de la maladie (elles sont séropositives) mais ne sont plus contagieuses. Par contre, les étalons peuvent rester excréteurs asymptomatiques de virus dans le sperme durant plusieurs années.

❖ L'incubation

Elle est de 3 à 15 jours avec plus généralement :

- 3 à 7 jours pour les contaminations par voie respiratoire,
- 8 à 15 jours pour les contaminations par voie sexuelle.

Diagnostic

Le virus peut être recherché directement pendant la phase de fièvre. On utilise alors :

- la culture cellulaire mais le prélèvement initial et sa conservation jusqu'au laboratoire doivent être particulièrement méticuleux (résultats au bout de 8 à 10 jours) ;
- la biologie moléculaire (35 à 45€) plus rapide.

La sérologie (18 à 20€) peut également permettre d'identifier le développement anormal d'anticorps par le cheval. Mais les résultats de cette méthode n'étant efficaces que si l'équidé a eu le temps d'activer son système immunitaire face au virus, 2 prélèvements à 3 semaines d'intervalles sont donc nécessaires.

Traitement et prophylaxie

L'AVE étant un virus, il n'existe pas de traitement même si les chevaux atteints peuvent être soulagés (anti-pyrétique, anti-inflammatoire, vitamines C...)

Les chevaux adultes guérissent en général en quelques jours. Par contre, les poulains restent une population très à risque, notamment les plus jeunes qui ne se remettent pas de la maladie.

Un vaccin est commercialisé en France mais efficace uniquement sur les chevaux sains. Il est à renouveler 2 à 3 fois et son prix est élevé .

En revanche, plusieurs **mesures de prévention** permettent de limiter la diffusion du virus.

Dans les élevages, il est important :

- d'isoler les chevaux malades ou suspects,
- en cas de suspicion, de ne pas déplacer l'ensemble des chevaux de l'effectif et de surveiller leur température quotidiennement pendant 15 jours,
- de faire attention au matériel utilisé (soigner les animaux malades ou suspects en dernier) et de le désinfecter (van, vagin artificiel, mannequin de monte, tord nez, barre...). Les désinfectants usuels sont efficaces sur ce type de virus.

Une autre attention particulière doit être portée au sein des **exploitations mixtes** (élevage et valorisation) où, dans la mesure du possible, les chevaux d'élevage doivent être séparés des chevaux de compétition.

Il est également recommandé de **limiter au maximum les déplacements** de chevaux d'élevage.

En cas de nécessité de déplacement, la **température** doit être prise sur le cheval à déplacer mais également sur l'ensemble des équidés vivant à proximité du cheval à déplacer (écuries mitoyennes ou ensemble du lot dans la même parcelle). Au moindre signe d'hyperthermie, le déplacement doit être annulé et le vétérinaire contacté.

Enfin, si le déplacement doit vraiment mener le cheval sur un site où se trouvent d'autres chevaux (échographie, concours), il est fortement conseiller de ne sortir son cheval du van qu'au dernier moment et de limiter au maximum tout contact avec les autres chevaux présents.

Cette note peut être diffusée par les associations auprès de leurs membres

Pour toute information complémentaire, contacter le 02 33 12 16 15 / 06 07 71 96 94